

La députée Fanélie CARREY-CONTE s'engage pour le dimanche !

Une bonne réponse de députée bien argumentée sur le repos dominical

> From: fcarrey-conte@assemblee-nationale.fr

>
> To: Thierry

>
> Subject: RE:

> Date: Thu, 26 Mar 2015 17:14:49 +0000

>
>
> Bonjour,

>
> Vous m'avez sollicitée à propos de l'extension du travail dominical, sujet sur lequel je me suis clairement positionnée lors des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi « croissance et activité », dit projet de loi Macron. Je suis en effet intervenue dans l'hémicycle pour expliquer en quoi selon moi, en proposant l'extension du travail dominical, la gauche était en train d'agir à contre-emploi.

>
> L'extension de l'ouverture des commerces le dimanche n'a pas d'intérêt économique clairement prouvé, ni pour la consommation, ni pour l'emploi, et pourrait inversement détruire des emplois dans les petits commerces, mettre en danger leur activité à la faveur de la grande distribution.

>
> Il est par ailleurs certain pour moi que les premiers à pâtir d'une telle mesure seraient les salarié(e)s les plus précaires, dont un grand nombre de femmes, qui ne pourront pas en réalité refuser de travailler une journée de plus face à la pression de leur employeur ou à la peur du chômage.

>
> Si l'unification des règles encadrant le travail dominical dans les zones touristiques et zones commerciales est une bonne chose, l'absence de plancher fixant un minimum de compensation salariale dans ces zones qui pourront ouvrir 52 dimanches par an n'est pas acceptable : des salarié(e)s risquent de se trouver en situation de travailler le dimanche sans être guère plus payés que les autres jours.

>
> Enfin, je pense effectivement qu'il est important que chacun puisse bénéficier d'un temps dans la semaine où la consommation ne domine pas et où l'on peut profiter de ses proches, accéder aux loisirs, etc.

>
Vous pouvez retrouver sur mon site mon intervention dans l'hémicycle : <https://youtu.be/aM2b91hdgxl>

>

> Les différents points évoqués ci-dessus, ainsi que d'autres sujets évoqué dans le texte (voir sur mon blog : <http://www.faneliecarreyconte.com/?portfolio=retour-sur-les-debats-autour-du-projet-de-loi-croissance-et-activites-dite-loi-macron>) ont inquiété de nombreux parlementaires de la majorité. Certains, comme cela a été mon cas, ont expliqué qu'ils auraient voté contre la loi. D'autres se seraient abstenus. La conséquence de cette situation est que, le mardi 17 février, face à l'absence de majorité suffisante, le Premier Ministre a décidé d'engager la responsabilité du Gouvernement sur le texte, à travers l'article 49-3 de la Constitution.

>

> Ce qui est pour moi démontré à travers cet épisode est avant tout que, face aux orientations proposées par la loi Macron, aux questions et aux problèmes soulevés, au sentiment de ne pas pleinement agir en phase avec nos valeurs et nos engagements, le soutien de l'ensemble de la gauche et d'un nombre conséquent de parlementaires socialistes n'a pas pu être recueilli.

>

> Cette situation ne peut rester en l'état. Je conserve la conviction que, face à l'ampleur des inégalités existant dans notre pays, face à la déception et à la défiance de nombre de ceux qui ont voté pour nous en 2012, notre seule chance de renouer la confiance et de recueillir à nouveau l'adhésion de ces citoyens est de porter des politiques fidèles à nos valeurs et à nos convictions, synonymes de progrès social, de nouveaux droits, garantes d'efficacité et de justice. C'est pourquoi je continue de croire qu'il y a urgence à ce que des réorientations de nos choix et de nos politiques interviennent en ce sens.

>

> Bien cordialement,

>

> Fanélie CARREY-CONTE